

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

1

43 0 -99-1994

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
CPRONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: *V.S.*/ 6293036 / Dossier pédagogique 1237

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

----- Unité de formation : CONNAISSANCE DE LANGUE MATERNELLE
SECTION A - CCT 27/01/94 (CONVENTION)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION

Etablissement : INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGN. SECONDAIRE DE PROMOTION SOCIALE
----- RUE COLARD TROUILLET, 48
4100 SERAING

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Ce dossier a été emprunté au réseau Libre Subventionné Confessionnel .

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration


F. de Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

Demande d'ouverture d'une unité de formation organisée sur la base d'un dossier de référence / réseau ayant déjà fait l'objet d'une approbation provisoire. (RESEAU LIBRE CONFESSTIONNEL : voir annexe)

Date d'ouverture prévue au plus tôt le 22 septembre 1994 (2)

1. La présente demande émane du :

- (1) Pouvoir organisateur : Province de Liège (2)
 - (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)
- et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : IPEPS SERAING Technique (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.
 adresse complète : 48, Rue Colard Trouillet ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
 4100 SERAING (2)
 n° de matricule : 6.293.036 (2)
 n° de téléphone : 04 1/30.72.80 (2)

N. LOGNAGES

2 Transmis en date du 22/09/94 (3) par le réseau

- (1) Communauté Française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre - confessionnel
- (1) - non confessionnel

3 Intitulé de l'unité de formation : UE 3 : Connaissance de la langue maternelle -
 Classement de l'unité de formation : Section A CCT 27701794 (Convention)
 Enseignement secondaire inférieur de transition

Code (2) 03 55 01 U 11 X1


- 4 (1) Passage de la (des) section(s) de régime 2
 intitulé(s) (2) au régime 1 provisoire
- n°(s) administratif(s) (cf doc 2) (2) date(s) de fermeture définitive (2)
- (1) Programmation 03 55 01 U 11 Z1

Réserve à l'Administration

5. Prend acte .

Date : **30-09-1994**

Signature
 Le Directeur d'Administration,


 F. De Laet

Reçu le **23-09-1994**

N° dossier 1937

(1) Biffer la mention inutile ou cocher
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent

DOCUMENT 8 bis SIMPLIFIE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation organisée sur la base d'un dossier de référence / réseau ayant déjà fait l'objet d'une approbation provisoire. (RESEAU LIBRE CONFESIONNEL : voir annexe)

Date d'ouverture prévue au plus tôt le : 21 septembre 1994 (2)

1. La présente demande émane du :

- (1) Pouvoir organisateur : Province de Liège (2)
 - (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)
- et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : IPEPS SERAING Technique (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.
 adresse complète : 48, Rue Colard Trouillet ou du représentant du P.O. subventionné (1) (2)
4100 SERAING (2)
 n° de matricule : 6.293.036 (2)
 n° de téléphone : 04 1/30.72.80 (2)

N. LAMIN
Chef de Service

2. Transmis en date du : N° LOGNARD (3) par le réseau :

- (1) Communauté Française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre - confessionnel
- (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : UF.3 : Connaissance de la langue maternelle -
 Classement de l'unité de formation : Section A CGT 27701794 (Convention)
Enseignement secondaire inférieur de transition

Code (2) 03 55 01 U 11 XI

4. (1) Passage de la (des) section(s) de régime 2
 intitulé(s) : (2) { au
 n°(s) administratif(s) (cf' doc 2) (2) date(s) de fermeture définitive (2) { régime I
 { provisoire

(1) Programmation 03 55 01 U 11 Z1

Réservé à l'Administration

5. Prend acte .

Date : 30-09-1994

Signature

Le Directeur d'Administration,

F. De Laet
 F. De Laet

29-09-1994

Reçu le

N° dossier 1237

(1) Biffer la mention inutile ou cocher
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent

50599 - U -

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

EXCERPTS

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane de :

- Pouvoir organisateur : ITN Promotion sociale
O Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté Française :

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ITN Promotion sociale
adresse complète : Rue Asty-Moulin, 60
SUDU NAMUR
n° de matricule : 9.236.020
n° de téléphone : 081/72.90.60 Fax : 081/74.30.47

Date et signature du représentant du P.O. subventionné : le 11 juillet 1994

[Signature]
MIRAMET

2. Transmis en date du : (1) par le réseau :

- O Communauté française O Libre - confessionnel
O Provincial et communal O non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (2)

UF 3 :
Connaissance de la langue maternelle
section A - CCT 27/01/94 (convention)

4. Finalité de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de .../... page

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de .../... page

6. Classement de l'unité de formation :
enseignement secondaire : transition qualification
degré : inférieur supérieur

- O Catégorie de l'enseignement supérieur de type court :
O Catégorie de l'enseignement supérieur de type long :

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
Repris en annexe n° 3 de .../... page

8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de .../... page

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de .../... page

10. Chargé (-e) de cours Repris en annexe n° 6 de .../... page

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (2)

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	classement des cours	code U	nombre de périodes (3)
Connaissance de la langue maternelle	CG	A	48
2 Part d'autonomie		P	12
	Total des périodes		60

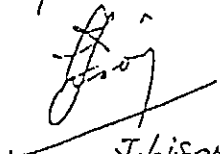
12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Aucune.

N.B. ortho. An. 5 : "les cours doivent être le plus interactif et participatif...
- un projet concerté (?)

Le 30/08/94


J. LISSE
INSPECTRICE.

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5 SEP. 1994

Signature :


J. Mounier
Administrateur Pédagogique

UF 5 : Initiation à l'Informatique - CCT 27/01/94 (convention)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales de l'unité de formation

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- 1.1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
- 1.2. initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- 1.3. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
- 1.4. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'objectif général rencontré par cette formation de base est de fournir aux personnes ciblées certains acquis généraux qui leur permettront dans le futur de s'intégrer de façon harmonieuse et sereine dans les cours bancaires offerts à tout membre du personnel de la banque dans le cadre de l'exercice de sa fonction.

Apprendre à apprendre, faire face aux changements, améliorer la confiance en soi, voilà autant de défis à relever.

UF 5 : Initiation à l'Informatique - CCT 27/01/94 (convention)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Ce 27 janvier 1994, une Convention Collective de Travail a été signée par les syndicats et la direction de la Générale de Banque afin d'organiser, entre autres, un programme interne de formation générale pour une population précise, habituellement non cliente des programmes de formation bancaire.

Selon cette CCT, le groupe cible de cette action a été défini comme suit:

- tous les travailleurs qui ont (ou risquent d'avoir) des problèmes dans la poursuite de l'exécution de leur fonction ou dans le passage à une nouvelle fonction et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme supérieur à celui de l'enseignement secondaire supérieur;
- la priorité sera donnée à tous ceux dont la formation de base est insuffisante pour participer à une formation ultérieure à l'intérieur de l'entreprise.

Ceci représente un public potentiel important. Seuls les volontaires seront inscrits au programme. Si le nombre de volontaires dépasse le nombre de places disponibles, certains critères de priorité seront utilisés, comme :

- les personnes de moins de 50 ans;
- les personnes provenant des secteurs post-commerciaux;
- les personnes ayant plus de 15 ans d'ancienneté.

Annexe 3

UF 5 : Initiation à l'Informatique - CCT 2701/94 (convention)

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES

Environ 14 étudiants par groupe.

UF 5 : Initiation à l'informatique - CCT 27/01/94 (convention)

PROGRAMME

Le programme détaillé des cours sera élaboré dans les prochains mois grâce, notamment, à l'appui des professeurs et à la supervision régulière d'un pédagogue spécialisé dans la formation d'adultes.

Une première ébauche du programme a cependant déjà été faite:

- : comment fonctionne un ordinateur? hardware, software, réseau, périphérie, input/output, ...
- les différentes sortes d'application que l'on peut réaliser avec l'informatique: traitement de texte, tableur, base de données, ou encore des applications purement bancaire (exemple: la gestion des comptes à vues ou fiscomat), ...;
- l'évolution probable de la télé-informatique et les implications pour le monde bancaire;
- acquérir une connaissance opérationnelle moyenne d'au moins un software courant à la banque.

Un monde sans informatique n'est, de nos jours, plus concevable.

Comprendre, dans les grandes lignes, ce que l'informatique peut faire pour nous, et ce qu'il pourra probablement faire dans les prochaines années (développement de la "télé-informatique"); acquérir les rudiments d'un vocabulaire devenu quotidien ("hardware", "software", "réseau", "PC", etc...) afin de rendre plus familier un monde souvent hostile pour ceux qui ne l'ont pas encore approché, voilà les objectifs essentiels du programme dans ce domaine.

Et pour pouvoir progresser concrètement, et augmenter la connaissance des participants, apprendre à utiliser un des logiciels les plus couramment utilisés dans la Banque (tel qu'un traitement de texte, par exemple).

U1' 5 . Initiation à l'informatique - CCT 27/01/94 (convention)

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le programme est orienté positivement: il n'a aucun objectif de sélection, et si il y a des tests de progression, c'est uniquement pour mesurer le chemin parcouru ou les points que les enseignants doivent approfondir.

Les cours seront le plus interactif et le plus participatif possible: des travaux seront demandés entre les sessions, ainsi qu'un travail final.

Ceci a pour objectif d'enraciner les nouvelles connaissances dans un projet concret. Ces travaux peuvent d'ailleurs revêtir des formes très variées: résumé d'un article de journal, relation d'un débat télévisé, interview d'une personnalité de la Banque, organisation d'une visite en lien avec le cours (par exemple: la Bourse, le Parlement,...),...

Ces missions pourront se faire, selon les circonstances, en groupe ou individuellement.

Annexe 6

UF 5 : Initiation à l'Informatique - CCT 27/01/94 (convention)

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant.

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

<p>INSTITUT TECHNIQUE</p> <p>rue d' Asty - Metlin, 60</p> <p>5000 NAMUR</p> <p>0.236.020</p>
--

Section:

Code : 75002.11211

INITIATION A L'INFORMATIQUE - CTT/75002.11211 - Convention
--

1. Intitulé.

Pour éviter toute confusion avec des dossiers existants et ne recouvrant pas les mêmes finalités et objectifs, je vous propose d'intituler l'unité de formation

APPROCHE DE L'INFORMATIQUE - CTT - 27/01/94 - CONVENTION

2. Connaissances préalables requises.

Selon que l'ensemble des candidats auront ou non le niveau de l'enseignement secondaire inférieur en français, cette unité devrait être classée en BSS ou en ESI avec comme connaissances préalables la compréhension à la lecture et à l'audition d'un texte du niveau FSI ou CEH.

Le titre pouvant en tenir lieu serait alors le CFSI (si le classement se fait en BSS) ou CEH (si le classement se fait en ESI).

3. Fixation des capacités terminales.

Il est souhaitable de préciser les objectifs poursuivis au travers des travaux journaliers et du travail final en montrant que leur réussite implique la maîtrise des points essentiels du programme d'informatique.

Vedrin, le 29 août 1994.



F. LAMOTHE

ex. Dup.

Cf. une note 500 du 14.07.94
 et entretien avec N. Lacroix
 le 02.09.94

03/09/94